

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-deux, le trente du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du CDS, rue de la Boussaquière, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal JOLY

Date d'envoi de la convocation : 24 mars 2022

Absent excusé : M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 14/2022 – RENOVATION DES ECLAIRAGES DE LA PLACE DE L'EGLISE ET MISE EN VALEUR DU CLOCHER

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'effacement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public, il convient de rénover la place de l'église et il propose de mettre en valeur le clocher avec des projecteurs.

Ces rénovations ont pour objet de remplacer les lanternes d'éclairage public vétustes, cassées par des LED et ainsi favoriser les économies d'énergie électrique et d'illuminer le clocher de l'église. Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a été destinataire des avant-projets et études sommaires de la part du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35).

Le SDE a adressé à la commune au travers d'une convention, une estimation financière du montant de l'opération.

Le coût de l'opération est estimé à 25 674 € HT, le montant estimé de la participation financière de la commune à 5 134.80 €, et celui du SDE35 à 20 539.20 €.

Par conséquent, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet de rénovation d'éclairage public de la place de l'église et d'illumination du clocher.**
- **Valide la proposition d'avant-projet sommaire du SDE portant sur ces travaux, dont la participation financière de la commune est de 5 134.80 €.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention portant réalisation d'une opération d'éclairage public sur la place de l'église**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune (en subvention d'équipement au compte 204158€)**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 7 avril 2022

et transmission en Préfecture, le 7 avril 2022

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 7 avril 2022

Le Maire, Jean-François GOBICHON

